

LE CHASSEUR HAUT-MARNAIS



**CE QUE VOTRE FDC A FAIT
POUR VOUS CET ÉTÉ**

**AFFICHE D'OUVERTURE ET DE
CLÔTURE DE LA CHASSE 2023/2024**

SOMMAIRE

- 03 /** - Edito
- 04 /** - Ce que votre fédé haut-marnaise a fait pour vous cet été
- 05 /** - Portrait
- 06 /** - Activités de la FDC en images
- 07 /** - En vente à la FDC
- 08 /** - Des formations décennales sécurité à la chasse décentralisées
- 08 /** - Animation scolaire
- 09 /** - Une animation en plein air pour des élèves de Chaumont
- 10 /** - Une opération rondement menée mais très efficace !
- 11 /** - Une seconde opération j'aime la nature propre
- 12 /** - Hirondelles et biodiversité
- 13 /** - Randonnée nature au gaec des 3 sillons à Louze
- 14 /** - Chasser autrement et pourquoi pas avec un arc ?
- 16 /** - La régulation des corvidés
- 17 /** - Affiche d'ouverture et de clôture de la chasse 2023/2024
- 21 /** - Coup de gueule du personnel fédéral
- 21 /** - Application VIGIFAUNE
- 22 /** - Grande fête de Saint-Hubert
- 23 /** - Assemblée générale des gardes chasse particuliers
- 24 /** - Glandée et reproduction du sanglier
- 25 /** - Dans la droite ligne de la fnc et de la fdc 52 : communiquons !
- 27 /** - Un homme de caractère
- 29 /** - Mon Prince de la forêt
- 30 /** - Une chasserresse en or
- 31 /** - Une journée réussie
- 32 /** - La recherche : une réelle passion quelque soit l'âge
- 33 /** - Liste des conducteurs UNUCR 2023/2024
- 34 /** - Pavés de cerf aux mirabelles
- 35 /** - Dates à retenir
- 35 /** - Petites annonces



Directeur de la publication :

M. Thomas CORVASCE Président de la Fédération.

Dépôt légal 244 - ISSN : 0981-8871

Numéro de CPPAP 0525 G 88877

Rédaction et administration :

Siège de la Fédération

16, rue des Frères Parisot - BP 40137 - 52004 CHAUMONT CEDEX

Tél. 03 25 03 60 60 - Fax 03 25 32 12 59

E-Mail : technique@fdc52.fr - www.fdc52.fr


N° INSS 1250-4408

Dans ce numéro tract Decathlon

Photo de couverture : D. GEST

Crédits photos : FDC 52, D. GEST

Conception et réalisation :

Imprimerie du Petit-Cloître - Chaumont-Langres 



La saison démarre sous des températures peu propices à l'approche, espérons que l'hiver nous soit plus favorable pour chasser et pour nos compagnons à 4 pattes.

Cet été n'aura pas été de tout repos au sein de la Fédération des Chasseurs, comme vous pourrez le lire dans les 1eres pages de notre revue.

Beaucoup de dossiers en cours, des problèmes pour les examens du permis de chasser et comme souvent nos opposants qui nous attaquent.

A l'écriture de ce numéro mi-juillet, nous avons dû travailler ardemment pour notre liste des nuisibles... pardon ESOD comme on les appelle au Ministère ! et oui il est malheureusement devenu très difficile de faire classer une espèce même quand on connaît le montant des dégâts occasionnés et dépassant parfois les 10 000€.

Nous avons aussi droit à une attaque en justice de One Voice et l'ASPAS concernant la période complémentaire de chasse du blaireau. Nous défendons avec vigueur ce dossier aux côtés de Jean MASSON Président de l'AFEVST et maître d'équipage en Haute Marne. Toutes les données montrent que le blaireau n'est pas en voie de disparition, le déterrage en mai n'est pas remis en cause dans le rapport du Sénat sorti en début d'année mais nos détracteurs ne veulent rien savoir. La fédération des chasseurs de Haute-Marne accompagnera l'AFEVST dans ce combat une fois de plus.

Le Schéma Départemental n'est toujours pas signé au début de cet été mais les accords nationaux avec le monde agricole sont désormais transcrits au niveau national. La CNCFS a déjà validé début juillet les textes dont l'autorisation d'agrainage dissuasif qui doit être inscrite dans le « marbre » du décret. Nous vous tiendrons évidemment informés dans les meilleurs délais.

Sur le terrain la récolte a été rapide et précoce mais chacun s'accorde sur le fait que les animaux sont bien présents, avec une reproduction qui semble très importante. Il faudra être vigilants dès l'ouverture générale et continuer à prélever pour pouvoir maîtriser les populations à des niveaux acceptables.

Pour la saison à venir, je veux vous rappeler l'importance des innovations et solutions techniques qui sont en place depuis 2 ans avec « Geochasse ». Cette application permet tout à la fois de déclarer vos bracelets « plan de chasse » en un flash sur le QRCode des bracelets et elle sert également à informer les autres utilisateurs de la nature des battues en cours.

La Fédération mettra en œuvre encore cette saison de nombreuses opérations de valorisation de la chasse, comme Nature et Chasse en Fête, et de recrutement de nouveaux chasseurs, comme l'opération « Femmes à la Chasse », grâce à une équipe d'élus et de salariés motivés.

En Saint Hubert, je vous souhaite une bonne saison à toutes et tous.

Le Président,
Thomas CORVASCE

CE QUE VOTRE FÉDÉ HAUT-MARNAISE A FAIT POUR VOUS CET ÉTÉ



JUIN

- ⊕ Gestion des dossiers de dégâts : une centaine de déclarations, expertises provisoires
- ⊕ Permis de chasser : traitement des dossiers d'inscription, formation théorique 3ème session : 27 candidats – 1 journée de formation, 2 administrateurs, 1 technicien, 1 secrétaire, formation pratique 3ème session : 39 candidats – 2 jours de formation – 4 techniciens, 2 bénévoles, 1 secrétaire
- ⊕ 39 personnes formées à la formation piégeage

- ⊕ Distribution des bracelets de plan de chasse
- ⊕ Traitement de 1 722 validations de permis de chasser
- ⊕ Animations scolaires
- ⊕ Opération j'aime la nature propre (Chaumont, Montier en Der)
- ⊕ Préparation du Chasseur Haut-Marnais de septembre 2023
- ⊕ Instruction des demandes de plan de chasse lièvre 2023/2024
- ⊕ Gestion administrative post AG, Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

JUILLET

- ⊕ Permis de chasser : traitement des dossiers d'inscription, Examen du permis de chasser 3ème session : 2 jours d'examen : 16 candidats – 2 techniciens, 1 secrétaire
- ⊕ Formation chasse accompagnée : 31 candidats formés, 59 parrains formés – 4 techniciens – 1 secrétaire

- ⊕ Préparation du Chasseur Haut-Marnais de septembre 2023
- ⊕ Gestion des dossiers de dégâts
- ⊕ Distribution des bracelets de plan de chasse
- ⊕ Traitement des validations de permis de chasser
- ⊕ Traitement des demandes de mutualisation
- ⊕ Gestion et travail avec la FNC sur les dossiers nationaux : dégâts, agrainage, actions contre la chasse, dossiers financements...
- ⊕ Justification des dossiers de financements

AOÛT

- ⊕ Plan de chasse lièvre : prise des décisions fédérales pour les 50 demandeurs sur le GIC Sud Haut-Marnais
- ⊕ Distribution des bracelets de plan de chasse

- ⊕ Traitement des validations de permis de chasser
- ⊕ Gestion des dossiers de dégâts
- ⊕ Permis de chasser session de rattrapage : traitement des 42 dossiers de réinscription
- ⊕ Montage des dossiers de financements

PORTRAIT

La FDC 52 vous propose de faire plus ample connaissance avec les membres de son personnel par le biais de cette nouvelle rubrique.

Dans ce numéro, nous allons vous présenter Christophe Thivet, technicien cynégétique. Christophe est âgé de 55 ans, il est pacsé et père de 2 enfants.

En 1989, la FDC 52 recherchait des personnes pour s'occuper des clôtures autour des massifs d'Arc et des Dhuits. Christophe a postulé et a donc été embauché en contrat TUC (Travaux d'Utilité Collective).

En 1991, Gilbert François, Président à l'époque, et Didier Breton, technicien lui ont proposé un poste que Christophe a accepté car originaire de Haute-Marne, il est très attaché à son département. Avec l'appui de 10 employés en contrat "aidé", Christophe a parcouru des milliers de kilomètres sur les massifs d'Arc et des Dhuits pour poser et maintenir les clôtures en état de marche.

Au fil du temps, en améliorant en permanence sa technique grâce à son sens aigu de l'observation, et surtout en sachant toujours se rendre disponible en cas de besoin, Christophe s'est imposé de façon incontournable, dans tout le département et vis-à-vis de bon nombre d'interlocuteurs, en tant que « MONSIEUR Protection des Cultures » pour la FDC 52.

Les fonctions de Christophe ne se limitent pas à cela. Il participe aussi aux différents comptages nocturnes de cerfs organisés sur le département. Christophe aide également à la capture et au marquage de sangliers dans le cadre d'un partenariat avec la station d'études de l'OFB située à Châteauvillain.



Il s'occupe aussi des terrains de la FDC. Depuis plus de 20 ans, il est un acteur majeur de l'exposition annuelle des trophées de cerfs. Christophe est un grand passionné de l'espèce CERF. Tous les ans, il parcourt les forêts à la recherche des mues qu'il collectionne. A ce jour, il en possède quelques dizaines de paires. Pratiquant la chasse depuis 1994, il adore la chasse au petit gibier et plus particulièrement celle du pigeon.

COBEVIM

Votre PARTENAIRE CHASSE en HAUTE-MARNE



CROQUETTES*



22,80 € TTC

28,50 € TTC

31,74 € TTC

*Tarifs par palette

CRUD / GOUDRON



24,50 € TTC

24,90 € TTC

ATTRACTANT

NOUVEAU!
ATTRACTANT SANGLIER
Blackvit 500g



6,80 € TTC

Magasin

RN19 - 52800 FOULAIN
03 25 31 13 64
contact@cobevim.com

@ Vente en ligne

www.cobevim-boutique.fr

des PRIX, du CHOIX,
des CONSEILS !

Nous vous proposons également : SEL - AGRAINOIR - PIEGES - CHENIL - GRILLAGE
EQUIPEMENTS CLÔTURE - PORTE-GIBIER - CHAISE DE TIR - PRODUITS D'HYGIENE ...

ACTIVITÉS DE LA FDC

EN IMAGES



Les 20 et 21 juin 2023, intervention de Fabien Klein, technicien à l'OFB durant le stage piégeage au cours duquel 36 candidats ont été formés.



8 juillet 2023 : formation chasse accompagnée pour ce jeune futur chasseur accompagné de ses 2 parrains

Formation pratique de l'examen du permis de chasser : David, formateur bénévole, enseigne aux candidats comment passer un fossé



8€

Pancartes



4€



9€



39€

Veste bleue Chasseur FDC de Haute-Marne
Modèle homme
Taille L, XL, XXL, XXXL
Modèle femme
Taille M, L, XL

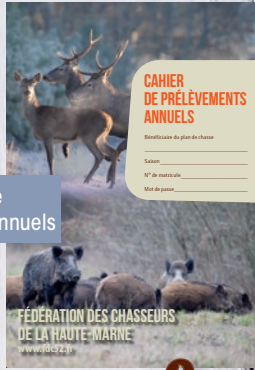
2€

Cahier de Venaison



5€

Cahier de prélèvements annuels



6€

TAILLE XL ou XXL
Nouveau gilet



En vente à la FDC

25€

Gants orange venaison
Boite de 50



5€

Kit sécurité



45€

Gants noirs venaison
Boite de 100



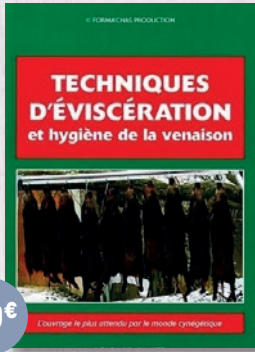
20€

Comment mieux valoriser sa venaison
Auteurs : Pierre Zacharie / Eugène Mertz



20€

Techniques d'éviscération et hygiène de la venaison
Auteurs : Pierre Zacharie / Eugène Mertz



4€

Sacs venaison
Rouleau de 10



30€

Sacs venaison
Carton de 100

DES FORMATIONS DÉCENNALES SÉCURITÉ À LA CHASSE DÉCENTRALISÉES

L'article L. 424-15 du Code de l'Environnement et l'arrêté ministériel du 5 octobre 2020 prévoient la mise en place d'une remise à niveau décennale obligatoire portant sur les règles élémentaires de sécurité pour les chasseurs selon un programme défini par la Fédération Nationale des Chasseurs.

A l'initiative d'Ange Piguet et de Marc Chavey, administrateurs à la FDC 52, cinq séances ont eu lieu en avril et mai à Longeville sur la Laines, Montier en Der, Blumeray, Froncles et Chatonrupt. Ce sont donc environ 250 chasseurs qui ont pu se mettre en conformité avec la réglementation. De l'avis général, celle-ci est une bonne « piqûre de rappel » et permet des échanges constructifs entre les participants.

Les personnes présentes aux formations étaient très attentives à la projection du film sur la sécurité et beaucoup ont apprécié la démarche de la Fédération de se déplacer dans leur secteur.

D'autres séances seront organisées sur le territoire afin de décentraliser et donc de faciliter la participation d'un maximum de chasseurs en leur évitant des déplacements trop conséquents.



45 chasseurs formés à Longeville sur la Laines

ANIMATION SCOLAIRE

Jeudi 8 juin, les élèves de CE2 et CM2 de l'école de Nogent en Bassigny ont pu profiter d'une animation nature au sein de leur école, dans le cadre du projet Biodivplaine soutenu financièrement par l'Écocontribution OFB. Le but de l'après-midi : connaître la faune et la flore qui nous entoure et ceci de manière ludique.



Au travers de Mémoires, du jeu de "Qui est-ce ?" et bien d'autres, les enfants ont appris entre autres la reconnaissance des espèces, leur biologie ainsi que leur habitat.

A la fin de l'après-midi, un framboisier a été remis à chaque enfant afin qu'ils puissent le planter chez eux.

Les enfants contents de recevoir un framboisier.



UNE ANIMATION EN PLEIN AIR POUR DES ÉLÈVES DE CHAUMONT

Après avoir été sollicitée par les enseignantes de l'école Lafayette de Chaumont en début d'année scolaire, la Fédération des Chasseurs de Haute-Marne a tout d'abord organisé une demi-matinée le 20 septembre 2022 pour les élèves de grande section et de moyenne section à la maison de la forêt pour y faire des ateliers. Un circuit pédestre leur a été proposé, ils y ont découvert des animaux : leurs caractéristiques physiques, le milieu dans lequel ils vivent, ce qu'ils mangent... Puis ils ont fabriqué des empreintes dans l'argile après avoir appris à les reconnaître.

Le 11 octobre 2022, nous nous sommes rendus dans l'école afin de poursuivre les découvertes. Des jeux autour des animaux, des boîtes mystères, des jeux tactiles... ont permis aux élèves d'explorer ce monde en lien avec les programmes de l'Éducation Nationale. Une classe de CE2 a également participé à cette animation.



Simon explore la faune locale à travers un jeu de "Qui est-ce ?"



Eric demande aux enfants de placer les espèces dans leurs milieux naturels

Le 27 juin 2023 pour clore cette année scolaire, nous avons accueilli les 3 classes de Cycle 1 (Toute Petite, Petite, Moyenne et Grande Sections), des ateliers ludiques : roulette des animaux, jeu de devinettes, fabrication de colliers et d'attrape rêves ont rythmé cette matinée. Petits et grands ont été ravis de ces animations qui permettent de sensibiliser les futurs citoyens à la préservation de la biodiversité.

Il est important de rappeler que dans nos missions, la Fédération dispose de crédits temps et financier (dans le cadre du dossier Écocontribution auquel nous sommes associés avec l'OFB) afin de proposer des activités pédagogiques aux scolaires de tout âge.



UNE OPÉRATION RONDEMENT MENÉE MAIS TRÈS EFFICACE !

Dans le cadre d'un partenariat entre le lycée Oudinot et la FDC 52, nous avons mis en place en étroite collaboration avec Stéphanie Beaufort directrice, Sylvie Guillaumot directrice adjointe, Arnaud Muller professeur et 45 élèves des classes de seconde (sur la base du volontariat) une demi-journée de nettoyage en périphérie des zones naturelles du lycée Oudinot, des communes de Chaumont et Brottes.

Le 13 juin dernier, nous avons fait la chasse aux déchets. Le butin était spectaculaire, un bien pour un mal. Ce sont environ 450 kg de déchets ramassés en 2 heures pour un volume de 2.5 m3. Les élèves assidus à la tâche, munis de gants, de gilets fluos et de sacs ont ramassé des mégots de cigarettes à la carcasse d'un véhicule laissée en forêt et partiellement détruite par les années.

Trois équipes ont prospecté les alentours du lycée, y compris le domaine public. Certains élèves ont reçu les félicitations des agents de ville et des passants qu'ils ont croisés lors de l'intervention.

Charlette Chandosné directrice de la FDC 52 avait contacté au préalable les responsables du SDED pour acheminer les déchets auprès de la déchetterie

la plus proche, avec les règles de tri qui s'imposaient. Un goûter et quelques gadgets bien mérités ont été distribués à tous les jeunes. Symboliquement ils ont tous reçu un diplôme honorifique "J'aime la nature propre" signée de notre président Thomas Corvasce ; une sensibilisation pour nos jeunes citoyens qui vont colporter la bonne parole autour d'eux.

Merci à toute l'équipe pour son accueil et son organisation bien régentée. Opération à renouveler...

NB : chaque année, les profs organisent à Oudinot le nettoyage de printemps sur l'emprise de l'établissement et adhèrent à la protection de l'environnement.



UNE SECONDE OPÉRATION J'AI ME LA NATURE PROPRE

Le jeudi 8 juin 2023 s'est déroulée la journée « Nature Propre », dans les forêts privées et communale de Montier en Der, avec la participation du collège Jean Renoir de Montier en Der. L'objectif de la journée était de sensibiliser les 70 élèves des classes de 5^{ème} au tri des déchets mais surtout à respecter la nature en n'y jetant pas des débris, ni des encombrants.

Le professeur de SVT, M. Noirost s'est appuyé sur la Société de Chasse de Montier en Der ainsi que sur la Fédération des Chasseurs de la Haute-Marne pour organiser cette journée. Marine Brunelet proprié-

taire du Bois Vagbeau a tenu à participer activement à l'opération. Elle dénonce le fait de trouver autant de déchets alors qu'il est si agréable de profiter d'une nature propre.



L'après-midi a été consacré au nettoyage de la forêt communale de Montier en Der. Lucas Jeanmaire, agent de l'ONF associé depuis le début à l'opération, a profité de la présence des élèves pour leur présenter la gestion forestière et les métiers inféodés au travail du bois.

Encadrés par les membres de la société de Montier en Der, Pascal Résidori, Arnault Michalowski et Willy Thomas, les collégiens nous ont fait remarquer que la forêt était plus propre que l'année dernière mais encore trop sale. Ce sont 2 m³ qui ont été collectés jeudi

et qui sont venus s'additionner aux 200 kg ramassés samedi 10 juin par les chasseurs des communes de Droyes, Planrupt, Wassy, Puellemontier, Ceffonds et Montier en Der.

Les groupes dynamiques ont parcouru une partie du territoire et sont venus rapporter « leur trésor encombrant » au point de collecte. Il a fallu une bonne heure à plusieurs chasseurs pour trier le tas.

Un verre de l'amitié a clôturé cette belle manifestation qui s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur.



HIRONDELLES ET BIODIVERSITÉ

De nos jours, de nombreuses menaces pèsent sur la biodiversité. Bien que les hirondelles soient encore relativement communes, elles sont depuis quelques années frappées par un déclin alarmant. Dans ce contexte, la FNC mène une action contribuant à la conservation de cette espèce patrimoniale de nos villages, en partenariat avec 43 fédérations départementales des chasseurs dans le cadre de l'Écocontribution soutenue financièrement par l'OFB.

Des aménagements ont donc été mis en place à plusieurs endroits dans le département : Bologne, Buxières les Villiers et Leffonds. Ces actions se sont déroulées en collaboration avec des écoles.

Lundi 26 juin 2023, les élèves de l'école de Leffonds ont découvert les différentes espèces d'hirondelles, leurs habitats, leur alimentation ainsi que leur mode de reproduction. Les enfants ont été sensibilisés sur les menaces qui reposent sur les hirondelles ainsi que les moyens à mettre en place pour les protéger. En conséquence, des nids artificiels ont été disposés dans une grange pour augmenter le nombre de sites d'accueil pour les colonies d'hirondelles et un bac à boue a été installé pour inciter à la fabrication de nids. La matinée s'est terminée par un petit tour dans le village où les enfants ont pu observer des nids (avec des oisillons) d'hirondelles de fenêtre et d'hirondelles rustiques.

Les jeunes élèves ont été intéressés et réactifs tout au long de l'animation.



La classe de CE2, CM1 et CM2 de Leffonds

Les enfants de l'école primaire de Leffonds observent un nid d'hirondelles



RANDONNÉE NATURE

AU GAEC DES 3 SILLONS À LOUZE

Organisée dans le cadre du projet alimentaire territorial par le Syndicat mixte du Nord Haute-Marne et la Chambre d'Agriculture, cette randonnée a réuni plus de 25 personnes qui ont pu découvrir les pratiques et aménagements mis en place au GAEC des 3 Sillons à Louze.



Renaud Blanchet, conseiller en agroforesterie à la Chambre d'agriculture, a expliqué l'organisation du site : 32 ha divisés en 8 paddocks pâturés en alternance. 1 200 arbres y ont été plantés dont des fruitiers (pommiers, poiriers, cerisiers...) mais aussi des arbres forestiers (aulnes, chênes, merisiers...).

M. Finiot un gérant du GAEC a montré son troupeau de vaches laitières de race jersiaise. Depuis plusieurs années, le GAEC des 3 Sillons est passé en élevage extensif pour optimiser l'herbe par un pâturage tournant ce qui permet de limiter les charges en aliments et en frais vétérinaires.

Ensuite, Ninon Chinal du CPIE a conduit les randonneurs au bord des 2 mares qui ont été créées afin de renforcer la biodiversité déjà présente sur l'exploitation. Les marcheurs ont pu observer la flore inféodée à la mare ainsi que des amphibiens.

Enfin Julie d'Abzac de la FDC 52 a présenté la haie de 3.5 km qui entoure les parcelles de l'exploitation. Cette haie a été plantée sur 3 années successives et recépées. Elle comporte une quarantaine d'essences différentes dont 20% d'arbres de haut jet (noyer, hêtre, érable...) et 80% d'arbustes (cornouiller, noisetier, viorne...). Les randonneurs ont ainsi pu découvrir une des missions importantes des Fédérations des Chasseurs, qui est l'aménagement du territoire pour la biodiversité.

L'après-midi s'est déroulée sous une forte chaleur mais dans la bonne humeur. La journée s'est clôturée par un goûter composé de produits locaux.



CHASSER AUTREMENT

ET POURQUOI PAS AVEC UN ARC ?

L'arc est un mode de chasse, utilisé par nos ancêtres il y a près de 50 000 ans.

À cette époque l'Homme recherche des moyens qui lui permettent d'être plus efficace dans ses tentatives de capture d'animaux sauvages, pour assurer sa survie. Il sera délaissé avec l'avènement des armes à feu, avant de renaître de ses cendres au début du XXème siècle, notamment aux USA.

En France, ce n'est qu'après 1950 que quelques passionnés font revivre cette pratique.



Aujourd'hui on estime qu'il y a 12 000 chasseurs pratiquant avec un arc sur le territoire national, soit environ 1% de la population de chasseurs. Ce mode de chasse a été légalisé en 1995, et est encadré par une législation spécifique.

Il peut paraître désuet aujourd'hui d'utiliser un arsenal (un arc, des flèches) aussi primitif. Il faut cependant savoir que ce sont des matériels ayant recours à des processus de fabrication modernes, avec des matériaux modernes (fibre de carbone, de verre, etc.). Certes on s'éloigne des morceaux de bois, ou des tendons utilisés par les Amérindiens pour fabriquer leurs arcs, mais le résultat est l'aboutissement à des outils performants, utilisables pour chasser et tuer proprement tout type de gibier, de la grive à l'éléphant.

Qu'est ce qui peut bien pousser certains chasseurs à ranger leur arme à feu pour se consacrer à la pratique de la chasse à l'arc ?

La raison principale est peut-être... Parce que cela fonctionne ! Oui l'arc est efficace et offre la possibilité de prélever n'importe quel gibier (même les très grands animaux du continent africain ou nord-américain). Certains territoires, y compris en Haute-Marne, ne sont d'ailleurs gérés qu'au moyen de l'arc (Saint-Dizier Vert-Bois – Chaumont).

Cependant la réussite n'est pas gratuite, la chasse à l'arc a ses propres impératifs et demandera un certain investissement (pas financier, on peut s'équiper pour moins de 500 €). Non, l'investissement sera physique (il faut être capable de maîtriser son arc), et surtout mental (il faut se transformer en prédateur, s'immerger dans son environnement).

C'est probablement le volet le plus spécifique à la chasse à l'arc : l'esprit.

Il faut que celui-ci soit disponible et totalement consacré à votre but : capturer un animal, savoir s'en approcher très près (une quinzaine de mètres pour un arc traditionnel, jusqu'à 30 mètres avec un arc à poulie), pour assurer un tir maîtrisé et efficace. Il faut être capable d'atteindre les zones vitales que sont le cœur, les poumons et le foie pour entraîner une mort rapide. Celle-ci intervient par hémorragie, d'où la nécessité de toucher des zones très vascularisées et irriguées. Il ne s'agit pas de toucher l'animal, il faut que l'atteinte soit au bon endroit.

C'est cette proximité avec le gibier convoité qui décuple les émotions et le plaisir. C'est aussi cette proximité (rendue nécessaire par la faible portée de l'arme et la faible vitesse de la flèche), qui va rendre la chasse plus exigeante et palpitante.

C'est l'esprit qui va alors combler ces « handicaps », en développant des sens dont on a un peu perdu l'usage dans notre monde moderne. Au fond de ses bois, le chasseur à l'arc va devoir se poser, observer (longuement), marcher (vraiment doucement), écouter (les bruits extérieurs mais aussi ceux qu'il génère, ses propres pas, les battements de son cœur), sentir (la brise dans son cou qui va lui indiquer que le vent a tourné).

Il devra comprendre comment fonctionne son environnement : Comment et où se déplace le gibier ? En fonction de quoi ? Quelles sont les cultures environnantes ? Sont-elles appétentes pour l'animal recherché ? Où sont les remises ? Les coulées observées

sont-elles des coulées de fuite ou de gagnage ? Bref il y a une foule de questions que votre esprit doit vous suggérer.

S'il ne le fait pas, c'est que l'immersion dans le monde du sauvage n'est pas terminée, il faut persévérer. La chasse à l'arc n'est pas une chasse de hasard.

C'est à ce prix que l'on devient chasseur à l'arc (car ce n'est pas inné comme chez les prédateurs sauvages). Si le chemin peut paraître long et semé d'embûches, la récompense, lorsque le chasseur atteint son but ultime avec le prélèvement d'un animal, n'en est que sublimée. Ce sont des moments qui restent gravés à jamais en vous.

Chasser à l'arc est donc tout à fait compatible avec la chasse actuelle. Elle peut se pratiquer de manière individuelle à l'approche ou en battue en intégrant une équipe d'archers et/ou de carabiniers. Dans ce cas, elle peut même s'avérer un bon complément car l'arc est utilisable quasiment dans toute situation.

Si ce mode de chasse vous intéresse, attention vous serez vite captivé si vous décidez de franchir le pas. Et vous découvrirez alors la différence entre chasser avec un arc et chasser à l'arc... pour votre plus grand plaisir !

Pour plus d'infos, contacter l'ASCA 52 (Association Sportive des Chasseurs à l'Arc de Haute-Marne) au : 07.70.74.71.20. Pour vous inscrire à cette formation passionnante, contacter votre fédération des chasseurs au 03.25.30.60.60.

DECATHLON
SAINT-DIZIER



**PROFITEZ D'UNE REMISE DE 10 € POUR UN MONTANT
TOTAL D'ACHAT DE 50 € SUR LA MARQUE SOLOGNAC*
OFFRE VALABLE SUR PRÉSENTATION DE CE COUPON
* HORS SOLDES ET PROMOTIONS**

DECATHLON SAINT-DIZIER - ZAC CHÊNE SAINT-AMAND
RUE DES MEROVINGIENS - 52100 SAINT-DIZIER
Ouvert du lundi au samedi de 9h à 19h

LA RÉGULATION DES CORVIDÉS

Témoignage d'un homme de terrain passionné qui offre de son temps libre au profit des agriculteurs.

En Haute-Marne, les chasseurs peuvent procéder à la régulation par tirs des corneilles noires et des corbeaux freux sur une période pouvant aller du 1er avril jusqu'au 31 juillet.

Ces tirs de régulation sont nécessaires pour réduire les dégâts que font ces oiseaux, tant sur la petite faune que sur les cultures. En effet, le montant des dégâts peut aller de plusieurs centaines à plusieurs milliers d'euros et ce, sans compter le travail que les agriculteurs doivent refaire dans leurs champs.

Corneilles noires et corbeaux freux sont des animaux très intelligents, observateurs, méfiants et dotés d'une très bonne mémoire. C'est tout un art de réussir à déjouer leur méfiance afin de réussir à les prélever.

Pour ce faire, il faut tout d'abord faire plusieurs reconnaissances de la zone où l'on doit intervenir afin de se l'approprier. Cela va permettre de trouver ou placer son affût, de voir les axes d'approche des corvidés, de prendre en compte la position du soleil et de connaître les horaires de fréquentation de la zone.

Une fois ces observations effectuées, il est temps de passer à l'action ! Même si les plages horaires de régulation sont larges, on obtient généralement de bons résultats tôt le matin.

Une mise en place de très bonne heure le matin bien avant le lever du jour est nécessaire. On met en place son affût en essayant de l'intégrer au mieux dans l'environnement. Cet affût est généralement

constitué de piquets et de filet de camouflage. Il est conseillé d'optimiser son mimétisme en y intégrant de la végétation autour de l'implantation.

On place ensuite les formes de corvidés à proximité de l'affût. Ces formes sont indispensables pour attirer les corvidés car ces derniers sont des oiseaux grégaires. L'ensemble de ces formes constitue ce que l'on appelle un attelage. Les formes floquées ont l'avantage de ne pas briller au soleil et de fait, de ne pas éveiller la méfiance des oiseaux. L'utilisation du manège à corbeaux est un plus car le mouvement qu'il génère attire les corvidés.

Dès les premières lueurs de l'aube, les corvidés sont actifs. Les tirs vont suivre le rythme des survols de l'attelage par les oiseaux. L'utilisation d'appeaux n'est pas obligatoire mais ils permettent d'appeler ou de rappeler les oiseaux qui seront leurrés par ces imitations de cris. Il ne faut surtout pas oublier d'enlever les oiseaux prélevés de l'attelage car leurs présences feraient fuir les autres.

Chasse à part entière, la régulation des corvidés est passionnante. Elle a en plus le mérite de mettre en relation deux acteurs de la ruralité. Chasseurs et agriculteurs entretiennent de fait de bonnes relations. L'action des chasseurs régulateurs est vraiment appréciée par les agriculteurs. Certains d'entre eux n'hésitent pas à proposer de payer les cartouches tirées.

M. DELESKA Jérôme

Pour permettre de maintenir ces espèces en régulation, déclarer les dégâts sur Vigifaune.



ARTICLE 6 : Chasse en temps de neige

La chasse en temps de neige est interdite à l'exception de :

- l'application du plan de chasse legal au grand gibier,
- la chasse à courre et la vénerie sous terre,
- la chasse au renard classé espèce susceptible d'occasionner des dégâts,
- la chasse du pigeon ramier,
- la chasse du ragondin et du rat musqué,

la chasse par temps de neige du gibier d'eau est autorisée uniquement sur les fleuves, rivières, canaux, lacs, étangs et marais non asséchés. Le tir au-dessus de la nappe d'eau est seul autorisé.

ARTICLE 7 : Prélèvement maximal autorisé

Le prélèvement de la bécasse est limité à :

- 3 oiseaux par chasseur et par jour de chasse
- 6 oiseaux par chasseur et par semaine
- 30 oiseaux par chasseur et par saison

ARTICLE 8 : Déclaration de prélèvement

Chaque bénéficiaire d'un plan de chasse est tenu de déclarer chaque prélèvement effectué dans un délai de 48 heures en renseignant l'application informatique dédiée, gérée par la Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Marne. La déclaration comportera les informations suivantes :

- l'espèce concernée
- le sexe et le poids de l'animal
- le n° de bracelet utilisé
- le jour de la réalisation

ARTICLE 9 : Sécurité

Toute personne (chasseur, traqueur, accompagnateur) participant directement ou indirectement à une action de chasse, en battue au grand gibier, devra porter de façon visible un gilet fluorescent, de couleur orange.

ARTICLE 10 : Parc national

Les territoires de chasse compris dans le cœur du Parc national de forêts sont soumis à la réglementation spéciale du Parc national. La modalité 28 du livret 3 de la charte du Parc national de forêts, relative à l'activité de la chasse précise les règles qui s'appliquent. Celles-ci sont consultables sur le site internet du Parc national de forêts : www.forêts-parcnational.fr.

Les espèces dont la chasse est autorisée, sont les suivantes :

- a. En forêt :
 - bécasse des bois, cerf élaphe, cerf sika, chevreuil, daim, sanglier,
 - b. Hors massifs boisés ou sur plans et cours d'eau :
 - cerf élaphe, cerf sika, chevreuil, daim, sanglier, bharneau, renard, lapin de garenne, lièvre brun, bécasse des bois, bécassine des marais, bécassine sourde, canidé colvert, canard siffleur, foulque macroule, faisan de colchide, grive draine, grive litorne, grive muscicome, merle noir, oie cendrée, oie des moissons, oie rieuse, perdrix rouge, perdrix grise, pigeon ramier, pluvier doré, poule d'eau, sarcelle d'hiver, sarcelle d'hiver, tourterelle turque, vanneau huppé.

La chasse du bharneau et du renard est interdite dans les forêts du cœur du Parc national de forêts.

La date d'ouverture de la chasse en battue dans le cœur du Parc national est fixée au samedi 14 octobre 2023, de même que la chasse de la bécasse et de la grive litorne.

ARTICLE 11 : Valeur de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Préfète de la Haute-Marne dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

La présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne – 25, Rue du Lycée – 51 036 Châlons-en-Champagne cedex, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision a été notifiée ; soit par courrier, soit par le biais du site téléprocédure : www.telerecours.fr.

ARTICLE 12 : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des territoires, ainsi que toutes autorités habilitées à constater les infractions au titre de la police de la chasse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans toutes les communes du département par les soins des Maires.

CONDITIONS SPECIFIQUES DE CHASSE AU GRAND GIBIER EN HAUTE-MARNE

APPROCHE - AFUJ

date 01/08/23

15/08/23

01/09/23

17/09/23

ANNEXE I

Espèces chassables	01/08/23	15/08/23	01/09/23	17/09/23
Autorisation individuelle	Cherreville - Daims - Sangliers (1) Oui	Cherreville - Daims - Sangliers (1) Uniquement pour les espèces Cherrevill et Daim	Cherreville - Daim - Sangliers + Cerfs Uniquement pour les espèces Cherrevill daim et Cerf	Cherreville - Daim - Sangliers - Cerfs
Catégories d'armes	Cherrevill - Tir des milles sautes et animaux odérants, bisets, mail forrés et mailbes (2) Sanglier - Daim - Toutes catégories	Sanglier - Daim - Toutes catégories	Cerf élaphe - Tir des milles à l'exception des rasons	Cerf sika - Toutes catégories
Armes autorisées	Toutes armes de chasse réglementaires	Toutes armes de chasse réglementaires	Toutes armes de chasse réglementaires	Toutes armes de chasse réglementaires
Territoire	Bois et/ou plaine pour toutes espèces	Bois et/ou plaine pour toutes espèces	Bois et/ou plaine pour toutes espèces	Bois et/ou plaine pour toutes espèces
Armes à feu	Armes à feu (1)	Armes à feu (1)	Armes à feu (1)	Armes à feu (1)
Journal de chasse	Journal de chasse	Journal de chasse	Journal de chasse	Journal de chasse
Horaires	Du lever du jour à la tombée de la nuit	Du lever du jour à la tombée de la nuit	Du lever du jour à la tombée de la nuit	Du lever du jour à la tombée de la nuit
Interdictions	Tir à proximité de dépôts de sel ou d'effouragement.	Tir à proximité de dépôts de sel ou d'effouragement.	Tir à proximité de dépôts de sel ou d'effouragement.	Tir à proximité de dépôts de sel ou d'effouragement.

cf: Arrêté d'ouverture et de clôture générale de la chasse dans le Département de la Haute-Marne

**Affiche à ne pas recouvrir
avant le 1er avril 2024**

République Française – Préfecture de la Haute-Marne

**Ouverture et clôture de la chasse pour la campagne 2023-2024
dans le département de la Haute-Marne**

L'arrêté préfectoral n° 52-2023-05-00183 du 24 mai 2023 fixe comme suit la période d'ouverture générale de la chasse.

Article 1^{er} – La période d'ouverture générale de la chasse à tir et au vol est fixé pour le département de la Haute-Marne du dimanche 17 septembre 2023 au jeudi 29 février 2024 au soir.

Article 2 – Par dérogation à l'article 1^{er}, les espèces de gibier figurant au tableau ci-après ne peuvent être chassées que pendant les périodes comprises entre les dates et aux conditions spécifiques de chasse suivantes :

ESPECES DE GIBIER	DATES D'OUVERTURE	DATES DE CLOTURE	CONDITIONS SPECIFIQUES DE CHASSE
GIBIER SEDENTAIRE 1) PETIT GIBIER LIEVRE	17-09-2023	30-10-2023	Jours et conditions de chasse autorisés : tous les jours sauf le mercredi (voir Art. 3, 5 et 6) Le lièvre sera ouvert : <ul style="list-style-type: none">- les dimanches 17 et 24 septembre 2023, 1er, 08, 15, 22 et 29 octobre 2023,- les samedis 23 et 30 septembre 2023, 07, 14, 21 et 28 octobre 2023,- le lundi 18 septembre 2023,- ainsi que tous les jours du 17 septembre 2023 au 17 décembre 2023 pour le GIC du Sud-Haut-Marnais (sauf mercredi)- Tir autorisé tous les jours (sauf mercredi)- Tir autorisé tous les jours (sauf mercredi) Le faisan sera fermé le 17 décembre 2023 au soir sur le territoire du G. I.C du Sud Haut-Marnais Le tir de la poule faisane est interdit sur la commune de Longeville-sur-la-Laines (commune des Rives Dervoises)
LAPIN	17-09-2023	29-02-2024	
FAISAN (Commun et vénéré)	17-09-2023	29-02-2024	
PERDRIX GRISE	17-09-2023	12-11-2023	Le tir de la perdrix grise est interdit sur certaines communes du G.I.C Sud Haut-Marnais (voir Art. 5)
PERDRIX ROUGE	17-09-2023	29-02-2024	Le tir est autorisé tous les jours (sauf mercredi)
2) GRAND GIBIER soumis au plan de chasse			Jours et conditions de chasse autorisés : (voir Art. 3, 5 et 6)
CHEVREUIL, DAIM	17-09-2023 (en battue)	29-02-2024	Définies en Annexe I <ul style="list-style-type: none">- Tir de sélection du CHEVREUIL et du DAIM à l'approche ou à l'affût à partir du 1er juin 2023 jusqu'au 16 septembre 2023 sur autorisation fédérale individuelle et du 17 septembre 2023 jusqu'au 29 février 2024 sans autorisation fédérale individuelle. Définies en Annexe I <ul style="list-style-type: none">- Tir de sélection du CERF à l'approche ou à l'affût à partir du 1er septembre 2023 jusqu'au 16 septembre 2023 sur autorisation fédérale individuelle et du 17 septembre 2023 jusqu'au 29 février 2024 sans autorisation fédérale individuelle. Définies en Annexe I <ul style="list-style-type: none">- Tir de sélection du SANGLIER à l'approche ou à l'affût à partir du 1er juin 2023 jusqu'au 14 août 2023 sur autorisation fédérale individuelle et du 15 août 2023 au 29 février 2024 sans autorisation fédérale individuelle.- Chasse du SANGLIER en battue autorisée à partir du 15 août 2023 jusqu'au 29 février 2024.- Possibilité de rechercher le gibier blessé (cerf, chevreuil, daim, sanglier) par les conducteurs de
CERF, CERF SIKA	17-09-2023 (en battue)	29-02-2024	
SANGLIER	15-08-2023 (en plaine et dans les bois)	29-02-2024	

<p>3) RENARD</p>	<p>17-09-2023</p>	<p>29-02-2024</p>	<p>chien de rouge le 1^{er} mars 2024.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toute personne autorisée à chasser le chevreuil ou le sanglier avant l'ouverture générale, peut également chasser le renard, dans les conditions spécifiques prévues pour le chevreuil et pour le sanglier définies en Annexe I. - Le déterrage du renard avec ou sans chien est autorisé toute l'année par les équipages de déterrage agréés. - La chasse du renard est interdite dans les forêts du cœur du parc national. - La chasse du blaireau est interdite dans les forêts du cœur du parc national. - Réouverture pour le BLAIREAU du 15 mai 2024 jusqu'à 14 septembre 2024 inclus.
<p>4) BLAIREAU</p>	<p>17-09-2023 (à tir) 15-09-2023 (vénérte sous terre)</p>	<p>29-02-2024 (à tir) 15-01-2024 (vénérte sous terre)</p>	

CHASSE A COURRE

ARTICLE 3 : Jour de non chasse

L'interdiction de chasser un jour par semaine a pour objet d'assurer la sécurité des enfants d'âge scolaire et de leurs accompagnateurs le mercredi. Cette interdiction s'inscrit dans la démarche de partage de la nature entre l'ensemble des utilisateurs. La chasse, quel que soit son mode et pour l'ensemble des espèces chassables, est interdite le mercredi.

ARTICLE 4 : Transport et commercialisation du gibier

- a) Transport
Le transport du gibier est autorisé pendant la période comprise entre les dates d'ouverture et de clôture de la chasse de l'espèce. Les espèces soumises au plan de chasse doivent être munies du dispositif réglementaire.
- b) Commercialisation
La commercialisation du gibier est autorisée selon les conditions suivantes:
– espèces Chevreuil, Daim et Sanglier à compter du 1^{er} juin 2023 jusqu'au 29 février 2024
– espèce Cerf à compter du 1^{er} septembre 2023 jusqu'au 29 février 2024.

ARTICLE 5 : Protection et repeuplement du gibier

1°) Lièvre
Le tir du lièvre est réglementé sur le territoire des communes suivantes :

G.I.C. du SUD HAUTE-MARNAIS

L'arrêté préfectoral du 13 juin 1994 reconduit, sans limitation de durée, par arrêté préfectoral du 11 août 1998, a mis en place un plan de chasse au lièvre sur les communes d'Apprey, Baisey, Chassigny, Choilley-Dardenay, Coulbanc, Cusey, Dommarin, Flagey, Grenant, Isômes, le Montsaigois (Montsaigoon, Prauthoy, Vaux-sous-Aubigny), L'aschev, Longeau-Percey (Longeau, Percey-le-Bois, Versailles-le-Haut, Miantz, Oucey, Oreevaux, Rivieres-les-Fosses, Saint-Broing-les-Fosses, Val-d'Esnois (Chatoillencot, Courcelles-Val d'Esnois, Esnois-au-Val), Villegusien-le-Lac (Prépape, Prangey, Saint-Michel, Villegusien), Villiers-les-Apprey.

2°) Perdrix grise
La chasse de la perdrix grise est interdite toute l'année sur les communes de Chassigny, Choilley-Dardenay, Cusey, Dommarin, Isômes, Oucey, Le Montsaigois (Montsaigoon, Prauthoy, Vaux-sous-Aubigny), Villegusien-le-Lac (uniquement Prépape).

3°) Gélinotte des bois
La chasse de la perdrix est autorisée sur le reste du département les samedis, dimanches et jours fériés (sauf le mercredi) et le lundi suivant l'ouverture (voir article 3)

La chasse de la gélinotte des bois est interdite toute l'année sur l'ensemble du territoire de la Haute-Marne.

4°) Heures limites de chasse
Les heures limites de chasse sont les suivantes :

Une (1) heure avant le lever du soleil et une (1) heure après le coucher du soleil

Référence : heure légale de Chaumont

À l'exception de la chasse en battue du grand gibier

La chasse de nuit est interdite.

Les heures limites de chasse en battue au grand gibier sont :

- 6 h 30 – 18 h 00, heures légales à partir du 15/08/2023 jusqu'au 01/10/2023 inclus
- 8 h 30 – 18 h 00, heures légales à partir du 02/10/2023 jusqu'au 31/10/2023 inclus
- 8 h 30 – 17 h 00, heures légales à partir du 02/11/2023 jusqu'au 30/01/2024 inclus
- 8 h 30 – 18 h 00, heures légales à partir du 01/02/2024.

Contrôle	Chasseur porteur de l'autorisation fédérale individuelle (chevreuil, dam et sanglier)	Chasseur porteur de l'autorisation fédérale individuelle (chevreuil et dam)	Chasseur porteur de l'autorisation fédérale individuelle (chevreuil, dam et cerf)
(1) Toute personne autorisée à chasser le chevreuil ou la sanglier NC du 1er juin peut également chasser le renard dans les conditions spécifiques prévues pour le chevreuil et pour la sanglier			
(2) Chevreuil, Tir autorisé des femelles et jeunes différents, Biaisés, nait femelle dans la limite des brackets attribués (sauf constat de tir dérogatoire par un agent assermenté du F.S.B, O.N.F ou F.D.C.)			
BATTUE			
date	15/08/23	17/09/23	
Expèctes chassables	Sangliers (3)		Sangliers - Chevreuil - Dams
Autorisation individuelle	Non		
Catégorie d'armes	Toutes catégories		
Armes autorisées	Toutes armes de chasse réglementaires		
Territoire	Plaine et bois (sauf cœur du Parc national)		
Nombre de fuites	Non limitée		
Port de chasse	Tout les bois à l'exception du Mercrédi		
Horaires	De 6 heures 30 à 18 heures		
(3) La chasse de renard est autorisée en bague à compter du 15 août dans les conditions spécifiques prévues pour la sanglier sans cœur du Parc national			

SECURITE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° 53-2023-03-00003 du 1^{er} mars 2023, toutes dispositions antérieures ayant trait à la sécurité sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

1) Il est rappelé que les détenteurs du droit de chasse doivent prendre personnellement toutes les précautions propres à éviter tout accident aux personnes étrangères à l'action de chasse qui se trouveraient sur leur territoire pendant le déroulement de celle-ci.

2) Il est interdit de faire usage d'armes à feu et d'arcs sur les routes, chemins publics, sur les voies ferrées ou dans les emprises ou enclous dépendant des chemins de fer, ainsi que sur l'ensemble des dépendances des voies publiques (fossez, talus, accotements, etc.). Il est interdit aux chasseurs d'être postés sur les voies publiques goudronnées et de s'y déplacer avec une arme chargée ou un arc bandé. Les chasseurs ne pourront être postés qu'à une distance minimum de 10 mètres de la limite des dépendances des voies publiques goudronnées, sauf dans le cas de postes surlevés et occultés côté route. L'interdiction vise au 2^e alinéa et la restriction vise au 3^e alinéa ne concernent pas les chemins ruraux et les routes forestières. Il est interdit aux chasseurs de tirer en direction des routes, chemins, voies ferrées, lignes électriques ou leurs supports, stades, lieux de réunion publiques en général, bâtiments et constructions, habitations particulières (y compris caravane, remises, abris de jardin).

3) Les armes de chasse doivent être déchargées :

- en dehors de toute action de chasse, pour tout déplacement pédestre avant et après chaque battue,
- lors de contacts avec d'autres utilisateurs de la nature ou d'un contrôle par des agents assermentés,
- dans un véhicule (motorisé ou non), sauf dans le cas particulier de personnes handicapées utilisant un véhicule à l'arrêt pour l'action de chasse.

Toute arme à feu ne peut être transportée à bord d'un véhicule que déchargée puis placée sous étui ou démontée. Tout arc de chasse ne peut être transporté à bord d'un véhicule que débandé ou placé sous étui. Toute personne (chasseur, traqueur, accompagnateur, etc.) participant directement ou indirectement à une action de chasse, en battue au grand gibier, devra être porteur d'un gilet ou veste fluorescent, de couleur orange, permettant son identification.

5) Les détenteurs du droit de chasse, dans les massifs boisés et pour la chasse en battue au grand gibier uniquement (à l'arc ou par armes à feu), sont tenus de signaler leur canton de chasse par des panneaux mobiles qui sont placés à tous les accès de voies carrossables, sentiers ou itinéraires balisés de la chasse au bois lorsqu'elle débute et qui sont impérativement enlevés dès qu'elle se termine s'ils sont mobiles, ou porter l'indication des jours de chasse s'ils sont permanents. Ces panneaux doivent porter la mention « **CHASSE EN COURS** ».

6) Dans l'attente d'un cadre commun sur l'ensemble du territoire national, les responsables de chasse rappelleront aux chasseurs, avant toute battue, la nécessité de matérialiser des leur arrivée au poste, la zone de tir dans le respect des angles de 30°. Ils rappelleront également l'interdiction de réaliser des tirs à longue distance et privilégier les tirs nichants.

7) Les responsables de chasse veilleront à interdire la pratique de la chasse pour tous chasseurs sous l'emprise d'alcool et/ou de stupéfiants.

8) A l'approche ou à l'arrêt et durant toute la saison de chasse, le nombre de chasseurs est limité à un par tranche de 100 ha de territoires (bois ou plaine). Pour la chasse à l'arc, le nombre de chasseurs par tranche de 100 ha est porté à 3 maximum. Tout chasseur individuel chassant à l'affût, au sol, sur chaise haute ou sur rindator, sur son territoire de chasse pour lequel il détient le droit de chasse tout à la obtenu un plan de chasse individuel, doit mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à sa propre sécurité et à celles des chasseurs voisins lors d'une action de chasse. Les tirs directs en direction de la chasse voisine sont prosaibés et les angles de sécurité s'imposent aux deux parties. Dans tous les cas, les tirs doivent être nichants.

9) Afin de limiter le morcellement des territoires, un seuil de surface minimum est exigé pour la délivrance des plans de chasse des grands ongales (**Sambiers-Cervidés**) comme suit :

- 10 hectares de bois ou landes, 50 hectares de plaine, ou la conjugaison des deux à raison de cinq hectares de plaines valant un hectare de bois. Les plans de chasse sangliers et cervidés sont attribués sur des territoires atremanais, qu'il s'agisse de bois, landes ou plaine.

10) L'usage de la carabine 22 long rifle est interdit pour la chasse et la destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts sur tout le département de la Haute-Marne. Toutefois, cette arme pourra être autorisée, sous réserve d'être régulièrement déclarée au autorisés, pour :

- la mise à mort des animaux capturés par piègeages des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts par les agents de l'office français de la biodiversité ainsi qu'aux piégeurs agréés. Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas aux lieutenants de l'ovetterie lorsqu'ils conduisent des opérations mentionnées à l'article L. 427-1 du code de l'environnement.

LE PIGEON VOYAGEUR N'EST PAS UN GIBIER, IL EST PROTEGE PAR LA LOI TOUJOURS CHASSE EST INTERDITE LE MERCREDI

NOTA : Les personnes qui auraient tué ou capturé des oiseaux migrateurs, porteurs d'une bague, sont priés de bien vouloir renvoyer directement la bague des pigeons voyageurs à l'Union des Fédérations Régionales des Associations Colombophiles de France – 54 Bd Carnot – 59 042 LILLE Cedex et celle des autres oiseaux au CRRPO – 57 Rue Cuvier – 75 005 PARIS.

COUP DE GUEULE DU PERSONNEL FÉDÉRAL

Des personnes peu scrupuleuses cherchent le "mal"... Analysez cette photo.



Tenter les convoitises : par manque d'efforts ; par malveillance ; ou par négligence ?

Comment qualifier ces errements ?

Certains auront toujours de bons arguments : les batteries sont trop lourdes, il faut couper le poste

rapidement pour réparer, si les voleurs veulent s'acquiescer du matériel ils suivront le fil, etc...

Chers chasseurs, agriculteurs, donnez-vous la peine de mettre au minimum le matériel à l'abri des regards de larrons. Placer le matériel en bordure de route rend trop facile la tâche aux voleurs. Trop de matériel disparaît chaque année. Aucune compagnie d'assurance ne couvre ce type de produit. Il est très coûteux.

Au nom des chasseurs, des agriculteurs qui protègent leurs cultures, j'en appelle à votre bon sens, soyez plus vigilants sur l'emplacement de vos électrificateurs.

MERCI.

APPLICATION VIGIFAUNE

Contribuez à la connaissance de la faune sauvage de votre territoire : téléchargez l'appli VIGIFAUNE !

Vigifaune est une application totalement gratuite de science participative au service de la faune sauvage.

Que vous soyez chasseur, promeneur ou simple usager de la route, cette application va vous permettre en quelques clics de localiser et de renseigner :

- La présence d'animaux vivants de toute espèce afin de mieux suivre l'évolution des populations.
- La présence de traces d'animaux afin de renseigner la présence potentielle d'espèces sur le territoire.
- La présence d'animaux morts, victimes de collision routière, de prédation ou d'autres causes. Vous participerez ainsi à identifier les tronçons routiers dangereux pour la faune sauvage et à améliorer la sécurité des usagers de la route ! Dans le cas d'une collision, n'oubliez pas de renseigner la fréquence de passage de la route concernée.

Cette application est téléchargeable gratuitement sur votre smartphone iOS ou Android via l'App Store ou directement sur votre ordinateur à l'adresse www.vigifaune.com.



La saisie d'une observation (espèce, âge, sexe, type d'infrastructure, fréquence de passage, coordonnées GPS, photo facultative) est extrêmement simple et prend moins de 30 secondes !

GRANDE FÊTE DE SAINT-HUBERT

25 AU 27 NOVEMBRE 2023 ARC EN BARROIS

Arc en Barrois, haut-lieu de la chasse et de la nature, a été reconnu comme tel puisque se situant au cœur du Parc National de Forêts. Les bois d'Arc en Barrois constituent l'un des plus beaux massifs forestiers français, présentant une unité boisée se déclinant en toutes sortes de paysages accidentés et de combes profondes. Le grand gibier y est abondant : le grand cerf et la bête noire en sont les seigneurs. Vous vous trouvez dans un territoire qui a élevé la cynégétique en art de vivre en communion étroite avec les saisons et la nature. Notre culture est réelle car elle touche aux traditions et aux racines de l'homme.

Vente aux enchères le vendredi 25 novembre dès 20h00

Tableau de chasse, Messe de Saint-Hubert et Feu d'artifice

Marché du terroir et de la chasse avec son célèbre stand de gibier de la forêt d'Arc, idéal à l'approche des fêtes !

ENTREE GRATUITE

Buvette et restauration sur place

Renseignements au 03.25.02.51.33

SAINT HUBERT
2023
ARC-EN-BARROIS

24 25 26 Novembre

Vendredi 24 :
20h
Vente aux enchères

Samedi 25 :
14h
Ouverture du marché
16h30
Tableau de chasse
18h00
Messe de Saint-Hubert
20h00
Feux d'Artifice
22h30
Grand bal
à la Salle des Fêtes

Dimanche 26 :
9h / 18h
Marché, artisanat
Produits du terroir
Articles cynégétiques
10h & 15h
Pièce de théâtre
à l'Eglise

Entrée gratuite
Chapiteau chauffé
Restauration
(gibier/Jambon à la broche)
Buvette
Expo photos (hall de mairie)

Les Forêts Sud de la Champagne
hydro & video
Gilac
Artena
MAUPIN
STANT-HUBERT
PARC NATIONAL DES FORÊTS
ÉTABLISSEMENT FORESTIER
SPECV
MAUFFEREY
Arc-en-Barrois

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES GARDES CHASSE PARTICULIERS

La traditionnelle assemblée générale de l'Association Haut-Marnaise des Gardes-Chasse Particuliers (AHMGCP) a eu lieu, une nouvelle fois, en matinée, le samedi 17 juin 2023 à Reynel, dans un confortable pavillon de chasse aimablement prêté par Pascal Menetrier et son équipe de chasseurs. Grand merci à eux et à Pascal en particulier.

Le président Claude BERKANE a ouvert cette assemblée en accueillant notamment nos invités :

- Pascal Menetrier (Administrateur de la FDC 52) ;
 - Arnaud Marasi (technicien de la FDC 52) ;
 - Patrice Brenans et Fabien Klein (techniciens de l'environnement de l'OFB à Chaumont).
- L'association était représentée par une vingtaine de membres.

L'ordre du jour a été défini et respecté :

- la lecture du bilan financier a été réalisée par le trésorier. Les comptes sont corrects ;
- les questions administratives courantes ont été évoquées ;
- le montant de la cotisation annuelle reste inchangé ;
- la situation des adhérents est en baisse constante depuis plusieurs années ;
- la sempiternelle question du recrutement des GCP a une nouvelle fois été posée car l'association voit ses effectifs décliner drastiquement et irrémédiablement. L'amer constat est dressé. La solution est loin d'être évidente ;
- des élections partielles de membres du bureau auront lieu l'année prochaine ;
- la date et la thématique de la prochaine journée

de formation ont été fixées. Ce sera le samedi 26 août prochain à Provenchères sur Meuse. Il y sera question des grands prédateurs (lynx – loup) et du castor. Les adhérents recevront une invitation en temps voulu.

Sont intervenus :

- Pascal Menetrier au sujet de questions cynégétiques actuelles, diverses et variées ;
- Arnaud Marasi concernant les modules de formation annuelle des futurs GCP ainsi que des déclarations ESOD (Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dommages) à faire parvenir à la FDC 52 et de l'application Vigifaune ;
- Patrice Brenans et Fabien Klein concernant diverses interrogations conjoncturelles et contemporaines (taille des haies, traitements herbicides, protection de l'eau, etc.).

En fin de matinée, Claude Berkane a clôturé cette Assemblée Générale par la traditionnelle photo de groupe.

Il s'en est suivi un repas de cohésion, concocté comme à l'ordinaire par notre ami et vice-président Marc Dufour et servi par lui-même aidé par Roger Begue, membre du bureau. Au cours de ce repas, des discussions de tous ordres ont réuni les participants. A 14 heures 30, les derniers convives quittaient la place.

Encore merci à nos intervenants !

Philippe BONIFACE, Secrétaire



GLANDÉE ET REPRODUCTION DU SANGLIER

Une étude menée par l'Office Français de la Biodiversité, le Centre National de la Recherche Scientifique et la fondation François Sommer tâche de mesurer les effets des glandées sur la période d'accouplement du sanglier. Voici les premiers résultats.

Les fructifications forestières tels que les glands ou les faines, sont des ressources dites pulsées, c'est-à-dire qu'elles sont disponibles en très grandes quantités durant des événements courts et peu fréquents. Il est donc attendu que ces pics de production en fruits forestiers aient un impact sur les dynamiques de populations des consommateurs, comme chez le sanglier.

L'Observatoire "reproduction du sanglier et fructifications forestières" a été mis en place en 2015 par l'Office Français de la Biodiversité dans le but d'améliorer les connaissances sur l'espèce mais également pour essayer de développer un outil d'aide à la gestion des populations.

Quinze sites de l'observatoire ont été utilisés, la période de suivi s'étendant de 2015 à 2021, ce sont 1 636 femelles gestantes qui ont été analysées au total, afin de connaître la taille des fœtus de chaque femelle, et par conséquent d'estimer la date de saillie. Ces données ont ensuite été analysées conjointement à l'indice de fructification annuel de chaque site.



Cette étude a montré que les années où la production de glands était plus importante, la date de saillie avait lieu plus tôt dans 12 des 15 sites étudiés. Par exemple, sur le site de La Petite Pierre, une augmentation de la production de glands entraîne une avancée de 59 jours de la date moyenne de saillie. De même, dans 2 des sites étudiés, les femelles dont la masse corporelle était plus élevée, avaient une date de saillie plus précoce dans la saison que les femelles plus légères. C'est notamment le cas pour le site de Crécy, où une augmentation de 10 kg pour une femelle de 65 kg entraîne une avancée de 5 jours de la date moyenne d'accouplement.

Extraits de "Connaissance de la Chasse" - octobre 2022



DANS LA DROITE LIGNE DE LA FNC ET DE LA FDC 52 : COMMUNIQUONS !

Pour son 5ème millésime, le village de Bourg s'est vu envahi ce dimanche 25 juin 2023 avec le vide-grenier organisé par l'association communale Bourg Patrimoines et Traditions. Sous un soleil radieux, à la différence de l'édition précédente très pluvieuse, les chineurs aguerris et les visiteurs moins avertis ont parcouru toute la journée les rues du village parsemées d'exposants. Pour notre part, afin d'apporter une animation à cette manifestation, notre société de chasse a reconduit son action de communication en présentant à nouveau son stand « Nature et chasse » ainsi qu'un espace d'initiation au tir à l'arc.

Fièrement installé depuis 7h30, notre stand d'animation proposait aux différentes personnes d'admirer des animaux naturalisés et de découvrir de façon ludique les merveilles que nous offre la nature dans notre région. Pour cela, nous avons mis en place un jeu pour différencier et identifier les écorces et le bois d'arbres de nos forêts, des plaquettes en bois pour reconnaître, sous forme de dessin, des insectes, des champignons et des feuilles d'arbres. Plusieurs autres jeux étaient disponibles, invitant le public à mieux observer autour d'eux les indices de présence que les animaux peuvent laisser dans

la nature (empreintes, mâchoires, fèces, bois, poils, crânes), des jeux en lien avec le toucher (reconnaissance d'essences d'arbres par la feuille et en touchant le fruit dissimulé dans une boîte, différence de pelages selon les espèces) et également l'activité tir à l'arc leur donnant la possibilité de tirer plusieurs flèches sur une forme de sanglier. A l'issue de ces petits exercices, chaque enfant s'est vu remettre, pour leur plus grand sourire, des petits cadeaux (autocollants, magnets, stylos, crayons, cendriers de poche) offerts par la Fédération des Chasseurs !



Pour l'anecdote, après être venus nous voir en fin de journée, trois enfants d'environ 10 ans sont, de leur propre initiative, allés ramasser les tristes mégots jetés au sol le jour-même sur la rue et la zone de restauration/buvette. Leurs cendriers de poche, fraîchement acquis, ont été bien plus d'une dizaine de fois remplis et vidés dans une poubelle... Nous avons été fiers d'eux et les avons remerciés sincèrement de leur louable geste éco-citoyen.

Au-delà de nos activités récréatives et éducatives, nous avons aussi sensibilisé et partagé notre passion pour la nature à ce public venu nombreux grâce à une météo adéquate pour une telle manifestation. Nous avons ainsi pu faire compléter quelques déclarations de dommages ESOD (ex-nuisibles), rappeler l'existence de cette démarche indispensable pour ce dossier ESOD, de fournir des explications sur certains modes de chasse, de motiver des personnes à s'inscrire au permis de chasser et à présenter les actions des chasseurs en faveur de l'environnement ! Comme à chaque fois, nous avons été récompensés par les commentaires des visiteurs appréciant les jeux proposés et les éclaircissements apportés à leurs questions, succès soulevé également par les organisateurs.

J'en profite pour remercier, au nom de la société de chasse, les bénévoles de l'association communale de nous avoir aidés pour l'installation ainsi que la Fédération des Chasseurs de Haute-Marne, l'Association Départementale des Chasseurs à l'Arc, M. Jean-Rémy RIBOUT de nous avoir fourni gracieusement du matériel d'exposition et de pédagogie nous permettant d'agrémenter et d'animer nos

stands.

Depuis plusieurs années maintenant, la Fédération des Chasseurs de Haute-Marne ainsi que la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) ont développé de nombreux supports de communication à destination du grand public ou des scolaires permettant de nombreuses actions de sensibilisation auprès du grand public. Dans cette ligne directrice, c'est à notre échelle communale que nous avons communiqué, à la fois en faisant découvrir aux enfants et adultes certains êtres vivants de la nature qui nous entourent et en leur apprenant à les reconnaître et à les respecter dans leur écosystème de vie. C'est au travers de ce genre de démarche locale, concrète et humaine que le grand public se rendra véritablement compte de notre savoir, de notre amour pour la nature et de l'importance de notre rôle au cœur des territoires. Alors oui, ces initiatives nécessitent du temps, de l'énergie, de la réflexion, de la préparation, du bénévolat, de la pédagogie, de la salive, du démontage, du rangement et des remerciements mais ne soyons pas dupes, personne d'autre pour le moment ne voudra œuvrer pour nous ni mieux que nous. C'est donc à nous tous, à chaque chasseur et société de chasse, individuellement et collectivement, d'être des ambassadeurs impliqués pour sensibiliser ce grand public trop détaché aujourd'hui d'une écologie de terrain et, par voie de conséquence, de permettre de véhiculer une image honnête de notre passion en lien avec la nature

Philippe MASSOTTE, président de la société de chasse Saint-Hubert de Bourg



UN HOMME DE CARACTÈRE

Mon grand-père, Gaston, était né à la fin du 19ème siècle, en l'an 1884 pour être précis. Il avait passé la moitié de sa vie à bourlinguer aux quatre coins du monde, comme sous-officier de l'armée française, dans un régiment de spahis. A cette époque, il avait pas mal chassé aussi, un peu de tout, un peu partout, de façon pas toujours très académique.

De toutes ces pérégrinations, il avait rapporté pas mal de souvenirs et de belles histoires, un placard de médailles qu'il arborait rarement, quelques jolies cicatrices et surtout un caractère en acier trempé. Il faut dire qu'en trente ans de service actif, en ces temps belliqueux, il en avait côtoyé un certain nombre, du genre animal comme de l'espèce humaine, qui avaient tenté, sans trop y réussir, à lui entailler le cuir. Il avait même traversé la Grande Guerre, et il en était rentré à peu près entier, avec un commentaire qui revenait souvent : « C'était pas de la science, c'était de la chance ». Ça avait tout de même de quoi vous forger sérieusement le caractère, une vie pareille.

Après cette période mouvementée, Gaston était revenu dans son village natal, en Haute-Marne. Comme il voulait souffler un peu, et qu'il adorait la chasse et les chiens, l'endroit était idéal : le calme de la campagne, un finage vaste et giboyeux, ça aurait pu être le paradis. Mais c'était sans compter sans l'oncle Adolph et sa folie meurtrière, là-bas, de l'autre côté du Rhin. Il avait donc encore fallu survivre pendant les années d'occupation, en maugréant après la nouvelle génération, qui n'avait pas su défendre le pays.

Quoi qu'il en soit, nous voilà en 1948. Gaston a 64 ans, toujours bon pied bon œil, et son foutu caractère qui ne s'est pas arrangé. Depuis la fin de la guerre, il a repris l'élevage des chiens de chasse, et il possède en ce moment un sujet prometteur. L'animal porte le nom de Toby, il est « de races », au pluriel bien entendu, comme presque tous les auxiliaires du fin fond des campagnes à cette époque. Mais il commence réellement à se distinguer, et Gaston se dit souvent que ce sera sûrement son dernier bon chien.

Il faut dire qu'il aurait sans doute été capable de faire chasser un chien cul de jatte, cet homme-là, ou bien n'importe quel autre quadrupède, pour peu qu'il fit plus ou moins partie de la race canine. Sa technique était simple : « Un chien ne doit jamais être attaché, ni enfermé ». Pas de chenil, pas de grillage, surtout pas de corde ni de chaîne. Toby vivait à la maison, en plein centre du village, et la porte d'entrée restait toujours entrebâillée. Ce qui fait

que l'animal courait la plaine à longueur de journée, avec ou sans son maître bien entendu.

Le problème, c'est que non content d'être imbatteable dans l'art de trouver du gibier, Toby était aussi assez malin et suffisamment rapide pour attraper régulièrement quelques lièvres à la course. Et bien sûr, n'y comprenant rien au calendrier des humains, il ne prêtait aucune attention à la date de fermeture générale de l'arrêté préfectoral. On était donc fin juin, et ça faisait tout de même trois ou quatre fois que Gaston mangeait un civet de lièvre depuis la date où les fusils avaient été remis au clou pour six mois.

Le grand-père se disait bien que ça allait mal finir, mais bon, on n'allait pas empêcher un chien de chasser, tout de même... Sauf que, ce matin-là, Toby ramena son cinquième capucin de l'année à la maison en manquant du minimum de discrétion. Avait-il décidé de provoquer quelque peu la gent humaine ? Nul ne sait, mais le fait est qu'il traversa fièrement tout le village à 11 heures du matin, tête bien haute, l'air de faire admirer son lièvre, qui devait bien approcher les 9 livres.

Et ce qui devait arriver arriva. A peine rentré au bercail, même pas le temps de descendre le rouquin au cellier, qu'on se met à tambouriner à la porte. C'est Edmond, le garde champêtre, qui guettait le manège depuis quelques semaines et qui a emboîté le pas au chien braconnier, sans perdre de temps.

Gaston se retrouve donc nez à nez, sur le perron de la maison, avec le représentant de la loi. Il faut dire qu'en plus de ce caractère de cochon, le grand-père a gardé une certaine aversion envers tout ce qui porte un uniforme, depuis la fin de la guerre. Trop de petits arrangements avec l'occupant, à ses yeux. Voilà donc l'Edmond qui salue, et montre sa plaque « La Loi » tout en commençant à chercher dans sa veste, sans doute son carnet de contraventions. Avant même qu'il n'ait pu esquisser la moindre explication sur sa visite, il se retrouve propulsé au bas des 5 marches par une formidable bourrade, doublée immédiatement d'un coup de pied dans l'arrière train non moins mémorable. Bien qu'il soit de 25 ans son cadet, et qu'il accuse tout de même 90 bons kilos sur la bascule, Edmond n'a pas fait

le poids face au coup de sang de l'ancien, et se retrouve assis sur le trottoir, adossé contre la façade, tout penaud... Mais plus aucun contrevenant sous la main. L'homme est vraisemblablement parti boire l'apéro au bistrot du coin, comme si de rien n'était et sans un mot de plus. Même le chien a disparu. L'argousin cherche bien quelque réconfort parmi les passants du moment, mais évidemment, personne n'a rien vu. Connaissant le caractère de Gaston, pas un villageois ne veut prendre le risque de se mêler de cette affaire, bien entendu.

Cependant, à toute histoire il faut une morale, et même en ces temps encore troublés, « force doit fatalement rester à la loi ». Donc, quelques semaines plus tard, l'aïeul est convoqué au tribunal – on disait au tourniquet, à l'époque – pour répondre de « coups et blessures sur agent de la force publique, dans l'exercice de ses fonctions ». L'accusation est grave, elle pourrait même l'envoyer tout droit en prison. Et les avocats, à cette époque-là, ça coûte cher, il n'a pas les moyens.

Alors Gaston remet son vieil uniforme de spahis qui prenait la poussière depuis 15 ans, ressort ses décorations du tiroir, et s'en va s'expliquer face au juge. Il n'est pas un grand orateur, sa défense tiendra en trois phrases quand le magistrat lui donne la parole : « Monsieur le Juge, je ne renie pas d'avoir un peu secoué votre garde champêtre, mais vous ne pouvez pas qualifier ça de coups et blessures – Des coups et des blessures, j'ai passé moitié de ma vie à en prendre et à en donner, et je peux vous dire que ça fait beaucoup plus mal, et que ça laisse des cicatrices – Et puis vous savez, ce coup de pied au cul, l'Edmond, il le méritait largement, non pas pour l'affaire de l'autre jour, mais pour toutes les vacheries qu'il a faites autour de lui – Et bien, aujourd'hui,

ni Dieu, ni diable, ni homme ne viendront le lui ôter – Alors Monsieur, prenez votre décision, je la respecterai ».

Dieu seul sait si le juge fut sensible à l'uniforme, aux états de services ou aux arguments simples de Gaston. Mais le fait est qu'il échappa au pire, le tribunal exigeant seulement une amende, et sa parole de ne plus laisser divaguer ses chiens.

Mon grand-père quitta le tribunal en jurant sur toutes les têtes que, chaque jour que dieu ferait, ses chiens resteraient solidement attachés. Il tint parole et dans les temps qui suivirent, les passants purent constater, à toutes heures du jour, que Toby était couché sur le perron, au bout de 5 mètres de corde, l'air un peu triste. Mais moi, je peux vous dire que toutes les nuits, le chien était détaché, et la porte d'entrée restait bel et bien ouverte. Sans doute un oubli, à moins que la serrure n'eût mal fonctionné... En tout cas, l'affaire en resta là, et plus personne ne revint lui parler de divagation de chien. Il y eut bien une tentative de quolibet, au retour d'une partie de chasse, l'année qui suivit : « Dis donc, Gaston, ton chien n'a pas l'air très en forme, il n'avance pas. C'est comme s'il avait chassé toute la nuit... ». Le plaisantin n'obtint pour seule réponse qu'un regard noir du grand-père, qui en disait long, et qui suffit pour que chacun comprenne qu'il valait mieux classer ce sujet. Définitivement...

A tel point qu'aujourd'hui, 60 ans après sa mort, je me demande même un peu si je ne vais pas déclencher les foudres divines, pour avoir osé vous raconter cette histoire.

(Petit clin d'œil au passage à Gaston MASSON, vice-président de la FDC 52 – Heureusement que prénom identique ne signifie pas forcément caractère similaire...)



A vieux chasseur, il
faut jeune chien ;
A jeune chasseur, il
faut vieux chien.

MON PRINCE DE LA FORÊT

Après un week-end à faire des sorties jusqu'à tard le soir et de bonne heure le matin, hier soir, un magnifique spectacle : 4 sangliers, 1 renardeau, 2 jeunes brocards, plein d'émotions. Ce matin dernière sortie pour clôturer le week-end, 4h30 je saute dans mes habits, monte me poster à l'affût avant le lever du jour, on patiente...

Puis apparaît le Prince de la Forêt, ce fantôme qui surgit derrière moi et me fait vivre tant d'émotions. Après de longues minutes d'analyses, de doutes, l'occasion se présente enfin lorsqu'il décide de passer derrière un buisson. J'arme et attends, longuement avant qu'il sorte de ce buisson et soit positionné comme il faut. Je décoche. Je vois la flèche plantée dans le sol grâce au led, je pensais avoir passé en dessous. J'attends car monsieur s'était décalé dans des fouillis où je ne voyais plus. Puis je décide de descendre trouvant bizarre de ne plus le voir. Je descends, au sol je prépare ma seconde flèche, je contourne des fois qu'il soit en train de manger plus loin après avoir eu peur de ma flèche. J'aperçois la flèche, me rapproche et au moment de la prendre, je la vois remplie de sang. Je lève les yeux et je vois le Prince couché entre deux fouillis à côté d'une mare de sang ; là l'ascenseur émotionnel ! Je ne l'ai finalement pas loupé : il a fait 10 mètres après ma flèche et il est là.

Tant d'émotions indescriptibles.

Juste mon premier brocard, mon premier Prince de la forêt qui m'a époustoufflé pendant 40 minutes avant de pouvoir me laisser décocher la flèche. Un moment inoubliable et gravé à vie, je l'avais promis

un brocard à l'arc et pas autrement, peu importe le temps que ça prendrait.

Merci à toi grand Prince de la Forêt pour cet instant.

Merci Diane Chasseresse.

Merci Saint Hubert.

Vive la chasse à l'approche à l'arc pour toutes ces émotions inégalables.

Pauline



LES DERNIÈRE ACTUS
DE VOTRE FDC SONT SUR FACEBOOK

Rejoignez-nous!

WWW.FACEBOOK.COM/FDCHAUTEMARNE

UNE CHASSERESSE EN OR

Gratifiée d'un 31/31 au permis de chasser 2022, Delphine Leroy-Dumay a profité de la chasse d'été du brocard pour débiter dans sa nouvelle passion cynégétique par une soirée d'approche en compagnie de son mari Philippe le 2 juillet suivant.

Equipée de la carabine de ce dernier, lors d'une sortie estivale, un animal soudainement apparu de nulle part requiert toute son attention. Au télé-mètre, 300 m la sépare de son objectif, une belle approche commence alors afin de se mettre à bonne distance de tir. Rampant en bordure d'un ray grass sur plus de 200 m, je me retrouve à 90 m, distance respectable certes mais bonne position pour effectuer un tir réussi avec une belle balle de cœur à la clé.

Après une brève course finale, le brocard s'effondre enfin en lisière d'une clôture : joli 6 cors de 25 kg poids vif.

Pour Delphine et Philippe une immense joie les submerge sachant que cette action de chasse touche au Graal et restera, désormais, mémorable à vie. Félicitations pour cette double réussite de la théorie... au terrain !



CENTRE D'AUDITION FAHYS

Audioprothésiste diplômé d'Etat

PROTECTIONS AUDITIVES SUR-MESURE

Remise de 10% accordée sur certains modèles sur présentation de la validation du permis de chasser 52

« POINT SANTE »
30 Route de Dijon
52200 SAINTS-GEOSMES
Tel. 03.25.88.05.55

6 Place de la Résistance
52000 CHAUMONT
Tel. 03.25.01.90.60



Lundi de 14h00 à 18h30
Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30

UNE JOURNÉE RÉUSSIE

La matinée du samedi 10 juin 2023 est chaude, une excellente météo pour les vacances sauf que c'est un peu précoce pour la saison et surtout pour l'Épreuve au sang multi-races annuelle organisée par l'UNUCR 52, à Châteauvillain



Dès 7h 15 l'équipe est en place pour accueillir les candidats. Pour cette année, nous avons retenu 5 candidats de divers départements : Côte d'or, Aisne, Ardennes, Savoie et Haute-Marne.

Le stress est présent pour tout le monde, le personnel d'encadrement pour que tout se passe le mieux possible, les candidats qui ont reçu à leur arrivée les directives par les juges Claude Berkane, William Thuon, Patrice Grandcler.

Pour détendre un peu tout ce p'tit monde, café et brioche de bienvenue sont à disposition.

Petite nouveauté cette année, le vétérinaire est convié pour vérifier le carnet de vaccinations, la bonne santé et les puces des chiens inscrits.

5 chiens dont 4 mâles et une femelle doivent travailler sur des pistes posées la veille. 3 mâles se sont distingués et ont eu la récompense de la brisée.

Des conseils bienveillants ont été donnés aux conducteurs ou futurs conducteurs pour entamer la saison de recherche avec leur nouveau compagnon ciglé ou continuer l'entraînement pour une prochaine épreuve.

A 13h00, l'apéritif suivi d'un excellent couscous maison a réuni tout le monde.

Après le café, la remise des diplômes et de petits cadeaux ont été distribués aux candidats.

Lors du rangement, l'équipe de bénévoles donne ses impressions pour toujours améliorer cette journée importante et ce malgré les aléas qui peuvent intervenir.

Mot du délégué : Claude Berkane salue la sportivité des conducteurs et remercie l'équipe des organisateurs qui a été une fois de plus exceptionnelle

ARMURERIE LAURAIN MEUNIER

Magasin - Atelier de réparation - Stand de Tir

14 place de l'hôtel de ville 52220 Montier en Der • 03 25 04 25 39

Retrouver nos armes sur notre site internet
→ www.armurerie-laurain-meunier.fr

Partenaire de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Marne

TARIF SPÉCIAL MUNITIONS TOUS CHASSEURS

-15%
À PARTIR DE 3 BOÎTES ACHETÉES

Pour l'achat d'une arme, "PACK NOUVEAUX CHASSEURS" comprenant 1 housse + 1 bretelle + 1 nécessaire de nettoyage + un bon d'achat de 50 €
Offre incluant le réglage et la mise en conformité de l'arme
Offre valable uniquement pour les nouveaux permis de chasse sur présentation de la validation du permis de chasser

LA RECHERCHE : UNE RÉELLE PASSION QUELQUE SOIT L'ÂGE

La première recherche que je fais cette saison avec mon petit Malo et papy.

Mon grand-père est un passionné de recherche au sang et me transmet cette passion. Il est conducteur agréé et possède Malo, Rouge de Bavière, âgé de 4 ans.

Le vendredi 11 novembre, un chasseur appelle Papy pour faire un contrôle de tir sur un sanglier.

Rendez-vous est pris et c'est parti, évidemment et comme depuis que papy fait de la recherche, je l'accompagne en respectant les consignes de sécurité qu'il n'oublie pas de me donner.

Nous relevons l'Anshuss, il n'y a pas d'indice mais Malo prend la piste et nous suivons. Peu à peu, nous nous rendons compte que le sanglier n'est que très légèrement blessé et qu'il court toujours.

Lors du retour, presque arrivé à la maison, le téléphone de papy sonne. C'est une autre personne qui appelle pour un chevreuil. Et nous voilà reparti pour cet animal blessé.

La seconde recherche commence avec les indications du chasseur mais sans aucun indice.

Du coup, comme pour la précédente recherche, on

fait carrément confiance au chien.

Malo cherche, tourne, puis après un bon 500 m, il accélère, traverse un champ de colza et va de plus en plus vite. Il y a quelque chose, ça c'est sûr car il ne ralentit pas l'allure. Là, il nous montre du sang donc on le suit, on arrive dans une pointe d'épines. J'y vais, je me casse la figure dans le roncier, et le chevreuil démarre sous mon nez. Pas le moyen de l'attraper. Tant pis, Malo le suit sur un bon 700 m et le met au ferme. Avec l'accompagnateur, on couvre cette distance en courant.

Le chien nous voyant arriver, s'écarte du chevreuil et le chasseur étant à bonne portée de tir, papy lui demande de servir l'animal, et il prend sa chance. C'est après une belle recherche et un beau ferme de Malo que le chevreuil tombe.

Lorsqu'un animal est blessé, la recherche doit être systématique quel que soit le résultat.

Léane PIERRE Chasseresse accompagnée de Jean-Pierre FREROT, conducteur agréé UNUCR

La recherche c'est pas comme les antibio.. C'est systématique



LISTE DES CONDUCTEURS UNUCR 2023/2024



NOM - PRENOM	ADRESSE	N° DE TÉLÉPHONE
BERKANE CLAUDE	RICHEBOURG	06 84 84 80 16 • DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL
BASTOS CLÉMENT	LES RICEYS (10)	06 25 78 13 82
BOLMONT CHRISTOPHE	ARC EN BARROIS	06 89 72 19 51
BRIZION SAMUEL	DARMANNES	06 87 28 87 87
CARNET DOMINIQUE	MARANVILLE	06 38 35 02 26
CARNET QUENTIN	MARANVILLE	06 10 47 60 97
CAVALERA BRUNO	ROCHES BETTAINCOURT	06 65 48 09 39
DIDON DAMIEN	ARC-EN-BARROIS	06 32 62 15 44
FREROT JEAN-PIERRE	AMBONVILLE	06 77 52 65 41 • 06 64 69 56 46
GERARD AMANDINE	LONGPRÉ (10)	06 15 33 42 19
LASALLE PASCAL	VOILLECOMTE	06 36 89 40 01
MARTIN GRÉGOIRE	CHÂTEAUVILLAIN	06 13 19 80 94
MORAIN GÉRARD	TORCENAY	06 30 76 29 05
MORAIN JÉRÔME	TORCENAY	06 85 68 86 84
MUSSY SYLVAIN	CHAUMONT	06 85 43 90 59
PECHIODAT MICHEL	BUGNIERES	06 76 20 69 46
RENAUDIN JEAN-MARIE	ARC EN BARROIS	03 25 02 53 57 • 06 85 78 32 25
RENAUDIN JEAN-PHILIPPE	ARC EN BARROIS	06 47 30 98 61
RENAUDIN NOËL	ARC EN BARROIS	06 25 35 76 89
THUON WILLIAM	SAULXURES LES BUGNEVILLE (88)	06 81 16 22 20

PAVÉS DE CERF AUX MIRABELLES



Ingédients 8 pers

- ⊕ 4 pavés de viande de cerf
- ⊕ Huile d'olive
- ⊕ Sel et poivre

Pour la sauce aux mirabelles :

- ⊕ 300 g de mirabelles dénoyautées et quelques-unes pour le dressage
- ⊕ 1 oignon rose
- ⊕ 20 cl de vin blanc
- ⊕ 3 branches d'estragon
- ⊕ 1 cuillère à soupe d'huile d'olive

Pour l'accompagnement :

- ⊕ Une trentaine de pommes de terre grenaille
- ⊕ 4 cuillères à soupe d'huile d'olive
- ⊕ Herbes de Provence
- ⊕ Sel et poivre

INSTRUCTIONS

1 heure avant le repas

Déposez les pommes de terre grenaille dans un plat et assaisonnez-les de 4 cuillères à soupe d'huile d'olive ainsi que d'herbes de Provence, de sel et de poivre. Enfourez 1 heure à 180°C. Peu avant la fin de cuisson, ajoutez quelques mirabelles afin qu'elles dorent légèrement, elles serviront pour le dressage.

Pendant ce temps, réalisez la sauce aux mirabelles. Pour ce faire, coupez l'oignon en fines lamelles et faites-le fondre à feu doux dans une casserole avec 1 cuillère à soupe d'huile d'olive. Ajoutez ensuite les mirabelles dénoyautées, le vin blanc et les branches d'estragon. Salez, poivrez puis laissez mijoter au moins 1 heure. Vous devez obtenir une belle compotée.

Lors du service

Saisissez les pavés de cerf dans une poêle bien chaude avec un filet d'huile d'olive. Pour une cuisson saignante, comptez 3 minutes de cuisson de chaque côté.

Dressez un pavé de cerf dans chaque assiette, ainsi que quelques pommes de terre grenaille et mirabelles rôties. Terminez par la compotée de mirabelles à déposer sur le gibier, et régalez-vous !

**Recette de Pomme Pelup'
pour Je cuisine du gibier**

DATES À RETENIR

2 et 16 septembre : Formation Gardes Particuliers à Chaumont

9 septembre : Formation sécurité à Chaumont

16 au 19 novembre : Festival de la photo animalière et de nature à Montier en Der

Du 25 au 27 novembre : Fête de la St Hubert à Arc en Barrois

Du 4 au 13 décembre : CLC 2ème attribution SAI

26 décembre : Fermeture des bureaux de la FDC 52

PETITE ANNONCE

RECHERCHE ACTIONNAIRES SAISON 2023/2024

Chasse sur 500 ha Forêt du Val (la Côte aux Chats)

15 journées (dimanche) - venaison partagée.

Plan de tir 2023/2024 : 40 sangliers et 35 chevreuils.

Tél 06.99.41.90.79

alcédo
chasse & pêche

OFFRE 1^{ER} PERMIS

Vous venez d'obtenir votre permis de chasse ?
Pour tout achat d'une arme neuve, nous vous offrons :

1 Fourreau + 1 boîte de cartouche Alcedo
+ 1 kit de nettoyage + 1 Gilet Fluo + 1 Porte Permis

PAYEZ VOTRE PREMIER FUSIL EN 4 X SANS FRAIS !

-15% **MUNITIONS** OFFRE PREMIER PERMIS
Gamme de Cartouches ALCEDO (max 150 cartouches - hors pack pigeon)
(hors promotions) - offre valable jusqu'au 31/12/2018 et réserve limitée aux fins pour promotions

-15% **CHAUSSANT & ACCESSOIRES** OFFRE PREMIER PERMIS
Bottes, chaussures, chaussettes, chaussons, guêtres, accessoires
(hors promotions) - offre valable jusqu'au 31/12/2018 et réserve limitée aux fins pour promotions

-20% **VÊTEMENTS** OFFRE PREMIER PERMIS
Pantalons, cuissards, vestes, gilets, casquettes
(hors promotions) - offre valable jusqu'au 31/12/2018 et réserve limitée aux fins pour promotions

Partenaire de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Marne

ALCEDO LANGRES
Rue Louis Lepitre
52200 LANGRES
03 25 90 01 16

BULLETIN D'ABONNEMENT POUR UN AN (4 NUMÉROS)

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Ci-joint un règlement de 4 € par chèque postal chèque bancaire

A _____ Le _____

Fédération des Chasseurs
de la Haute-Marne
16, rue des frères Parisot BP 40137
52004 Chaumont Cedex

Signature, _____

SARL BRESSON Éric



Service commande pour la Haute-Marne :
06.47.47.04.09 ou 03.84.67.44.44

CROQUETTES GAMME « CLASSIC CROC »

Sac de 18 kg proposé au prix
de 34,60 € le sac, 32,60 € le sac à partir de
4 sacs

CROQUETTES GAMME « EQUILIBRE PROFESSIONNEL »

Sac de 20 kg proposé au prix
de 37,90 € le sac, 35,90 € le sac à partir
de 4 sacs

Gérer et Entretien votre territoire toute l'année !



Livraison à domicile comprise

Dispositifs d'alarme

spécial chasseurs haut-marnais



PV sécurité



Doro 450
24,90€/mois
-15%

Pour découvrir nos solutions
contactez votre conseiller local au

03 25 30 26 26

ou sur notre site internet

pvsecurite.fr

+ 30€ de frais d'installation
+ 15% de remise sur l'abonnement

Armurerie CHASSETIR 52



35 avenue de la République - 52100 Saint-Dizier

Tél. 03 25 56 58 23 - chassetir@orange.fr

ARMES : REMISE DE 10% - OPTIQUES : REMISE DE 15% - VÊTEMENTS : REMISE DE 15%

Offre valable pour les chasseurs âgés de moins de 25 ans ou lors des deux premières validations
du permis de chasser sous présentation de la validation du permis de chasser 52.